

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 648

présenté par

M. Lassalle, M. Acquaviva et M. Molac

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« scolaires »

insérer les mots :

« , qui sont autorisées et encouragées, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le texte de ce projet de loi a été modifié lors de son examen en commission de manière à permettre aux jeunes d'accéder aux sorties scolaires sans être stigmatisés dans leur classe, donc sur présentation, au choix, d'un test négatif ou d'un schéma vaccinal complet, il est urgent de rappeler que ces sorties sont indispensables et doivent être, autant que possible et sauf mesures particulières, maintenues en période de crise sanitaire.

En effet alors que le gouvernement se targuait d'offrir une continuité parfaite d'une scolarité normale aux jeunes, sous condition de respect par ces derniers des mesures sanitaires, à savoir accepter de se tester ou de se vacciner, force est de constater que cette promesse est complètement illusoire.

Même pire, cela semble être finalement un piège car l'existence d'un Pass sanitaire devient un prétexte pour certaines académies d'interdire aux établissements les sorties scolaires conditionnées par ce dernier. Ainsi certains établissements en France, comme ceux de Versailles, ont reçu des recommandations de leurs académies de ne pas faire ces sorties qui obligeraient les jeunes à avoir un Pass sanitaire.

Aussi ce Pass, malgré les promesses du gouvernement, qui devait motiver les jeunes, n'arrange pas les choses, et même pire, il les stigmatise et il les prive des activités tant indispensables pour découvrir de nouveaux horizons, de tisser des liens avec leurs camarades et leurs enseignants. Cela est tout à fait inacceptable après déjà les nombreuses périodes de confinement et la scolarité à distance qu'ils ont dû subir.

C'est pourquoi par cet amendement nous souhaitons mettre en garde le Ministre de l'Éducation, que les mesures supplémentaires proposées par son gouvernement ne doivent pas empêcher nos jeunes de profiter pleinement de leur scolarité. Quant aux académies, elles doivent suivre les recommandations nationales et ne pas créer des inégalités.